

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 20 Juillet 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
 13/07/2026
 Date de convocation
 13/07/2026
 Nombre de Conseillers :
 - En exercice : 15
 - Présents : 14
 - Pouvoirs : 1
 Votes exprimés :
 - Pour : 15
 - Contre : 00
 - Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. PREVOST	P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : Isabelle BOUVET
 Rapporteur : Stéphanie Gayraud

Objet : Approbation du CFU

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Brens ;
 Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Brens

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU voté le 5 Juin 2026 était un CFU provisoire (en raison d'un dysfonctionnement du logiciel Hélios affectant la fréquence des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public),
 Considérant qu'il convient de voter le CFU définitif
 Considérant que les résultats et les montants du CFU tels que présentés par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2026 et repris dans le compte rendu du conseil étaient conformes ;
 Considérant qu'il convient de transmettre au contrôle de légalité une délibération rectifiée afin de rétablir la concordance entre le solde d'investissement figurant dans l'acte et celui présenté et adopté par le Conseil municipal, et validé par le compte-rendu.

Madame GAYRAUD présente les résultats définitifs suivants :

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total Investissement + Fonctionnement
Recettes	Prévisions budgétaires de l'année	724 791.87 €	823 584.83 €	1 548 376.70 €
	Recettes réalisées au cours de l'année	289 537.37 €	1 129 142.96 €	1 418 680.33 €
Dépenses	Autorisations budgétaires de l'année	497 310.17 €	1 554 013.25 €	2 051 323.42 €
	Dépenses réalisées au cours de l'années	154 092.33 €	916 961.87 €	1 071 054.20 €
Différences entre les Recettes et les Dépenses de l'année.	Solde des réalisations de l'années	135 445,04 €	212 181.09 €	347 626.13 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-227 481.70 €	730 428.42 €	502 946.72 €

COMMUNE DE BRENS
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

Résultats cumulés	Résultats cumulés	-92 036.66 €	942 609.51 €	850 572.85 €
Résultat après couverture du besoin de la section d'investissement.	Résultat après couverture du besoin de la section d'investissement.	0.00 €	850 572.85 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le Compte Financier Unique définitif 2025 de la Commune de Brens



9/